



Unité fonctionnelle

Unité de quantification à laquelle l'ensemble des calculs et résultats est rapporté. Permet de considérer le service rendu par le produit, sa fonction.

Périmètre d'étude

L'étude tient compte des étapes du cycle de vie du couple vin/emballage suivantes : depuis la production du raisin jusqu'à la consommation du vin en passant par la vinification, la production des emballages, le transport des consommables, matières premières et emballages, puis le conditionnement, l'expédition et la distribution du produit fini.

Cette fiche présente les résultats de l'analyse de cycle de vie simplifiée menée sur la référence : « Vin Coquelicot Limoux Rouge en bouteille en verre 75 cl ». Tous les résultats sont exprimés au 100ml de vin consommé.

Expérimentation nationale sur l'affichage

En novembre 2010, le MEDDTL (Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des transports et du Logement) a lancé un appel à candidature afin que des entreprises ou organisations se portent volontaires pour mettre en place l'affichage environnemental sur leur produit et le rendre disponible auprès des consommateurs. Parmi les 230 entreprises ou groupements d'entreprises volontaires, le Ministère a annoncé en mars 2011 la liste des 168 entreprises retenues.

Cette d'expérimentation, qui doit durer un an à partir du 1er juillet 2011 (voire de septembre 2011), vise à tester les méthodologies de l'affichage environnemental pour les différentes catégories de produits et à établir la réglementation en fonction des retours d'expérience. Elle doit respecter les documents de référence en matière d'affichage en France, à savoir le référentiel BP X30-323 et les référentiels sectoriels. Ainsi, l'information doit être fiable, transparente et objective, sous la forme de trois indicateurs environnementaux, dont le CO₂. L'expérimentation doit également faire l'objet d'un bilan de la part de l'entreprise volontaire, à la fois sur la faisabilité de l'affichage mais également sur le ressenti des consommateurs.

Prévue pour être exhaustive et approfondie, l'expérimentation doit permettre de démontrer la qualité de la méthodologie, la faisabilité pour les entreprises, l'utilité et l'intérêt pour le consommateur, les éventuels progrès à accomplir avant de pouvoir rendre l'affichage obligatoire.

Indicateurs environnementaux



Pour 100 ml de vin consommé
Changement climatique : **123 g éq. CO₂**
Pollution de l'eau : **0,9 g éq. N**
Consommation d'eau : **0,6 litres**

Un volume de 100 ml de vin produit occasionne une émission de 123 g éq. CO₂ correspondant à l'impact des émissions de gaz à effet de serre, une consommation de 0,6 litres d'eau, ainsi qu'une eutrophisation marine de 0,9 g éq. N, impact qui traduit la pollution des milieux aquatiques.

Résultats par étape du cycle de vie

Emissions de gaz à effet de serre

Augmentation de la concentration atmosphérique moyenne en substances d'origine anthropique telles que le CO₂, CH₄, N₂O. Ces émissions perturbent les équilibres atmosphériques et participent au réchauffement climatique.

Synonymes/termes connexes :

Climat, réchauffement climatique, changement climatique, gaz à effet de serre, empreinte carbone, équivalent CO₂.

Eutrophisation marine

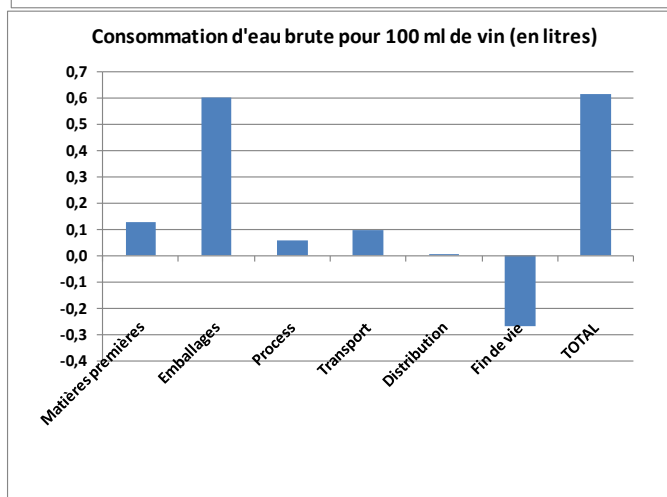
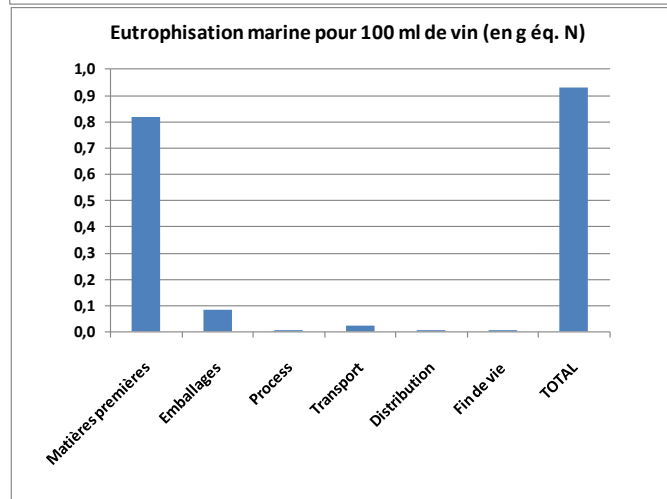
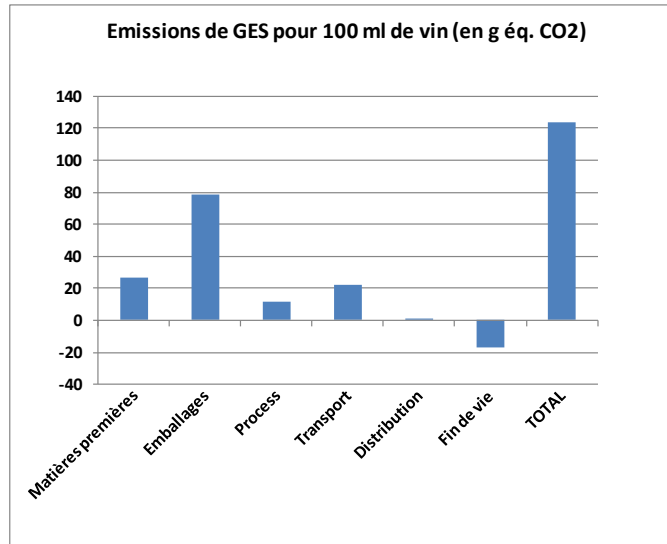
Introduction de nutriments sous forme de composés azotés qui perturbent les écosystèmes en favorisant la prolifération de certaines espèces (micro-algues, plancton, etc.). Cet effet peut entraîner une baisse de la teneur en oxygène du milieu aquatique ayant ainsi des répercussions importantes sur la faune et la flore aquatique.

Synonymes/termes connexes :

Pollution de l'eau, nuisance sur l'eau, impact sur l'eau.

Consommation d'eau

Eau consommée tout au long du cycle de vie du produit ; correspond à la consommation d'eau brute.



Traduction des indicateurs en équivalents

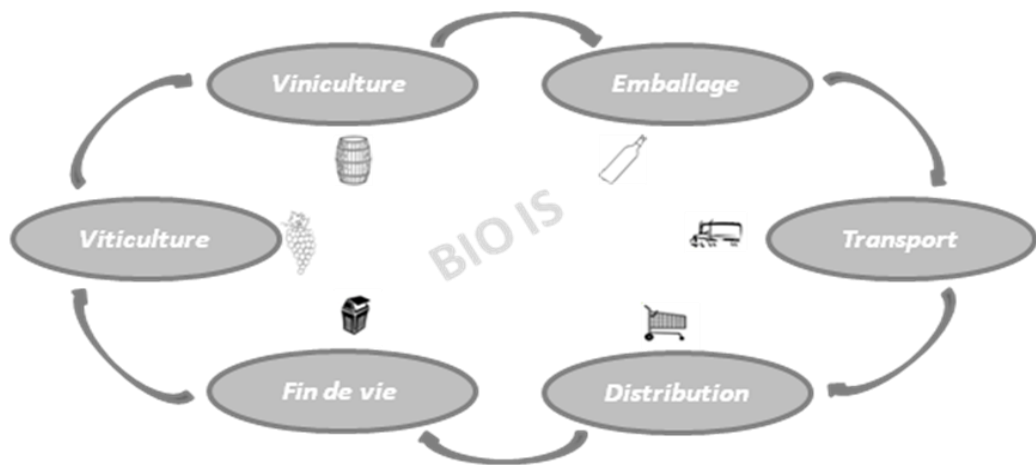
- 120 g éq. CO₂ correspondent aux émissions moyennes d'une voiture parcourant 1 kilomètre.
- 0,6 litres d'eau représentent les 3/4 de la contenance d'une bouteille de vin.

Règle de coupure

- Ingrédients : prise en compte de, a minima, 95% en masse des ingrédients pour les calculs d'impact.

- Emballages : prise en compte de, a minima, 95% en masse des emballages pour les calculs d'impacts.

Données et hypothèses utilisées



Règles d'allocation

- Application d'une règle d'allocation : attribution des impacts d'une activité à différents produits en fonction de leur masse (allocation massique), de leur contenu énergétique (allocation énergétique, c'est le cas des carburants par exemple) ou de leur valeur financière (allocation économique).

- Répartition des impacts du site de production au prorata de la masse du produit étudié

- Prise en compte du recyclage des matériaux d'emballage.



- Engrais et produits phytosanitaires : modélisation par les molécules les plus représentatives
- Transport des intrants : distance forfaitaire de 500 km parcourue en camion >32t
- Prise en compte des émissions indirectes de GES et du lessivage des NO₃⁻ selon les hypothèses du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat)
- Agrafes : matériau modélisé par du mater-bi
- Infrastructures considérées comme déjà amorties sur le plan



Allocation massique des consommations et émissions du site de transformation



Distance moyenne pondérée par les tonnages transportés



Données moyennes issues des travaux de BIO IS dans la grande distribution



Fin de vie du contenant, l'intégralité du contenu ayant été consommée

Ce travail de quantification des impacts environnementaux a été effectué par **BIO Intelligence Service**, en conformité avec les recommandations du BPX 30-323 et du référentiel du GT 1 (Agroalimentaire) de la plateforme ADEME-AFNOR.

www.biois.com

<http://affichage-environnemental.afnor.org/>